



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 26 de l'ordre du jour provisoire*

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation
sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes
âgées, aux personnes handicapées et à la famille**

Situation sociale dans le monde 2016 : ne pas faire de laissés-pour-compte, l'impératif du développement inclusif

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note contient un aperçu du rapport sur la situation sociale dans le monde en 2016 et présente les principales conclusions et recommandations générales issues du rapport. Le rapport complet sera diffusé en tant que publication des Nations Unies.

* A/71/150.



I. Introduction

1. Au cours des dernières décennies, l'humanité a accompli des progrès sociaux spectaculaires. La pauvreté a reculé de façon impressionnante dans le monde et les peuples sont en meilleure santé, plus instruits et mieux reliés les uns aux autres que jamais. Pour autant, les progrès restent inégaux. Des inégalités sociales et économiques persistent et, dans de nombreux cas, se sont même creusées. Dans chaque pays, certains individus et groupes d'individus ne peuvent participer pleinement à la vie économique, sociale et politique.

2. Dans ce contexte d'inégalités profondes, le principe d'inclusion et la prospérité partagée sont apparus comme des aspirations au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹. Un engagement central du programme est de ne laisser personne de côté, de voir tous les objectifs et cibles se concrétiser au profit de toutes les nations et de tous les peuples, à tous les niveaux de la société, et de s'efforcer avant tout de combler les inégalités existantes². Ce message central fait écho à l'engagement de promouvoir la justice sociale, l'égalité et l'inclusion, formulé il y a 21 ans par les gouvernements lors du Sommet mondial pour le développement social. Il est fondé sur le principe fondamental selon lequel que le développement ne sera durable que s'il est inclusif.

3. L'accent mis sur l'inclusion par le Programme à l'horizon 2030 souligne la nécessité d'identifier qui est laissé pour compte et de quelle manière. C'est ce que s'efforce de faire le rapport sur la situation sociale dans le monde en 2016. Plus précisément, il examine les formes d'exclusion sociale et la question de savoir si les processus de développement sont inclusifs, en accordant une attention particulière aux liens entre l'exclusion, la pauvreté et les tendances de l'emploi. Ce faisant, le rapport aspire à encourager la recherche et l'action et à élargir le débat sur les mesures à prendre pour ne laisser personne de côté.

II. Inclusion et exclusion sociales

4. L'exclusion sociale décrit la situation des individus qui ne sont pas en mesure de participer pleinement à la vie sociale, économique, politique et culturelle, ainsi que le processus qui y conduit³. Cette participation peut être entravée lorsque les personnes n'ont pas accès à des ressources matérielles, notamment les revenus; ou à l'emploi, à la terre, au logement ou à des services tels que l'éducation et les soins de santé – les fondements essentiels de bien-être consacrés dans le Programme à l'horizon 2030. Pourtant, cette participation est également limitée lorsque les gens n'ont pas voix au chapitre et ne peuvent exercer leurs droits et lorsque leur dignité ne se voit pas accorder un respect égal. Ainsi, l'exclusion sociale implique à la fois des privations matérielles et un sentiment d'aliénation, d'infériorité et d'absence de

¹ Résolution 70/1 : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

² Ibid., par. 4.

³ Le terme général « d'exclusion sociale » renvoie donc, tant dans la présente note et dans le rapport à venir, à la notion de défaut de participation ou d'exclusion de l'économie, de la politique, de culture, de la vie civile et/ou de la vie sociale, lorsque l'absence de participation aux processus politiques, à la vie civile ou au marché du travail est considérée comme un symptôme d'une exclusion sociale plus large.

capacité d'action ou de contrôle sur les décisions importantes. La pauvreté est donc une dimension importante de l'exclusion, mais elle n'est pas la seule. Les gens sont souvent exclus en raison, par exemple, d'un handicap ou de leur orientation sexuelle, sans nécessairement vivre dans la pauvreté.

5. Dans le cadre de la cible 10.2 du programme à l'horizon 2030, qui vise à autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, l'attention est attirée sur des facteurs qui influencent profondément le risque d'exclusion, à savoir leur âge, leur sexe, leur handicap, leur race, leur appartenance ethnique, leurs origines, leur religion ou leur statut économique ou autre⁴. En effet, les perspectives de vie d'un individu dépendent largement de son appartenance à un groupe, bien que l'ampleur de l'exclusion dont souffrent certains groupes dépende en grande partie des institutions, des normes et des politiques en vigueur.

6. Dans ce contexte, le rapport perçoit l'inclusion sociale comme le processus d'amélioration des conditions de participation dans la société des personnes défavorisées au motif de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou du statut économique ou autre. Il affirme que la promotion de l'intégration sociale nécessite d'une part de lever les obstacles à la participation des citoyens, y compris certaines lois, politiques et institutions, et de changer les attitudes et les comportements discriminatoires, et d'autre part d'adopter des mesures actives d'intégration afin de faciliter cette participation.

7. Il convient de définir un ensemble de critères pour déterminer qui est exclu et de quelle manière afin de suivre les progrès accomplis et d'évaluer l'impact des mesures qui promeuvent l'intégration et veillent à ce que nul ne soit laissé pour compte. Mesurer l'exclusion sociale dans l'ensemble des pays soulève cependant des difficultés considérables pour plusieurs raisons. Premièrement, les gens sont exclus de nombreux aspects de la vie – social, économique, politique, civique et géographique –, dont l'importance dépend souvent du contexte du pays, ainsi que de l'étape de vie des personnes concernées. Autrement dit, les concepts d'inclusion et d'exclusion sociales sont pluridimensionnels et dépendent du contexte. Il est difficile de les traduire en un ensemble limité d'indicateurs mesurables applicables à l'ensemble des pays. De plus, outre des indicateurs objectifs de la situation des individus et des groupes sociaux, une évaluation appropriée de l'exclusion nécessite de tenir compte de leurs jugements et perceptions subjectifs. Deuxièmement, les données nécessaires pour mesurer les multiples dimensions de l'exclusion sont généralement issues de diverses sources qui diffèrent en termes de portée et d'objet. Cette absence de comparabilité des données fait obstacle à des évaluations globales internationales et à l'examen de l'évolution des tendances dans le temps. Troisièmement, tous les groupes sociaux ne sont pas statistiquement visibles ou pris en compte. Par exemple, les évaluations de l'exclusion sociale s'appuient principalement sur des enquêtes auprès des ménages qui, par définition, font l'impasse sur des groupes à haut risque d'exclusion et de pauvreté, à savoir les sans-abri, des personnes internées dans des institutions, et les populations mobiles, nomades et pastorales, tandis que d'autres groupes sont sous-représentés.

⁴ Résolution 70/1, objectif 10, cible 10.2.

8. En tenant compte de ces difficultés, le rapport examine trois séries d'indicateurs : ceux qui mesurent l'accès aux possibilités, à savoir l'éducation, les services de santé et les infrastructures; ceux qui mesurent l'accès à l'emploi et aux revenus; et ceux qui mesurent la participation à la vie politique, civile et culturelle. Il adopte une approche relative de l'exclusion : au lieu d'établir un seuil sous lequel les individus ou les groupes seraient considérés comme exclus, il interprète les disparités révélées par les indicateurs au sein de certains groupes comme des symptômes ou des résultats de l'exclusion de ceux qui sont laissés pour compte ou participent moins.

9. Clairement, l'ampleur de l'exclusion sociale, les groupes touchés et les problèmes sociaux qu'elle recouvre varient non seulement selon le contexte mais aussi au fil du temps. Le rapport met en lumière les effets sur l'exclusion des principales tendances dans le domaine des changements climatiques ; l'évolution démographique ; et l'évolution technologique, à savoir les progrès des technologies de l'information et des communications (TIC), reconnaissant qu'à bien des égards, le monde est devenu moins tolérant au fil du temps face à l'exclusion. Grâce à la diffusion des idéaux démocratiques et de la demande en faveur de l'égalité des droits, certains gouvernements ont été amenés à assouplir les politiques qui maintiennent un traitement inéquitable et ont créé des possibilités de participer à la vie politique. Dans l'intervalle, l'expansion de l'éducation et des améliorations dans le domaine des TIC permettent à davantage de personnes de faire des choix en meilleure connaissance de cause et de faire entendre leur voix. Toutefois, ces progrès n'ont pas suffi à éliminer les inconvénients et à promouvoir des sociétés inclusives. Les événements politiques survenus récemment, y compris les réponses politiques aux vastes mouvements de population cherchant à échapper à la guerre et à la misère dans leur propre pays, ainsi que les effets des changements climatiques, entravent la promotion d'un développement inclusif.

III. Principales dimensions de l'exclusion

10. L'importance des liens entre la pauvreté, les inégalités économiques, le manque de travail décent et l'exclusion sociale est bien reconnue sur la scène politique internationale. Lors du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague en mars 1995, les gouvernements ont reconnu que la poursuite commune du développement social visant la justice et l'égalité sociales requiert non seulement la promotion de l'intégration sociale, mais aussi l'élimination de la pauvreté et la promotion du plein emploi. Grâce à l'adoption du Programme à l'horizon 2030, les gouvernements et la communauté internationale dans son ensemble ont réaffirmé avec une insistance renouvelée que la lutte pour un monde sans exclusion implique de tenir compte de plusieurs objectifs interdépendants, notamment l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, une croissance économique inclusive et durable et un travail décent pour tous.

A. Pauvreté, inégalités de revenus et exclusion : un cercle vicieux

11. Dans la mesure où la privation matérielle est un obstacle majeur à l'intégration sociale, l'ensemble des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté de revenu extrême est de bon augure pour le développement inclusif. Alors que près de

la moitié de la population mondiale vivait dans la pauvreté extrême (actuellement mesurée à 1,90 dollar par jour) en 1990, cette proportion était tombée à 12,7 % en 2012⁵. Toutefois, d'autres données laissent penser qu'il faut demeurer prudent dans l'interprétation de ces tendances mondiales comme un signe de succès vers l'élimination de la pauvreté. Les éléments de preuve présentés dans le rapport suggèrent, par exemple, que la situation de ceux qui vivent dans une extrême pauvreté s'est peu améliorée et que de nombreuses personnes qui ont échappé à la pauvreté demeurent vulnérables.

12. Les tendances des inégalités indiquent également une répartition inégale de la prospérité, les inégalités de revenu ayant augmenté dans de nombreux pays ces vingt dernières années. En général, les inégalités de revenu entre les groupes sociaux constituent une part importante du total des inégalités de revenu, même si leur poids relatif varie fortement selon le pays. Par exemple, les inégalités entre groupes ethniques ou raciaux représentaient plus de 50 % du total des inégalités en Afrique du Sud au milieu des années 2000, 30 à 50 % du total pour le Guatemala, le Panama et le Paraguay, et moins de 15 % du total de l'inégalité de revenu dans de nombreux pays développés⁶. De même, les inégalités entre les populations rurales et urbaines représentent plus de 50 % du total des inégalités au Sénégal, mais moins de 10 % en Côte d'Ivoire, en Éthiopie et au Niger⁷.

B. Déficit de travail décent et exclusion

13. L'emploi constitue une base importante de l'inclusion sociale, en particulier lorsqu'il fournit des revenus suffisants, ainsi qu'un accès à la protection sociale, des conditions de travail décentes et des perspectives de développement personnel. Source importante de revenus, l'emploi confère également souvent une identité sociale et favorise l'acceptation. Dans des contextes de pauvreté généralisée, même un emploi informel peut être source de reconnaissance sociale ainsi que d'autonomie et de capacité d'action.

14. Au cours des 20 dernières années, la participation au marché du travail a aidé des millions de personnes à sortir de la pauvreté et a conféré aux femmes et à d'autres groupes défavorisés leur autonomie économique. Si, dans certains cas, elle a promu l'inclusion sociale de ces groupes, dans d'autres, elle a renforcé les divisions existantes. Dans l'ensemble, toutefois, la croissance économique et, plus largement, le développement, n'ont pas été suffisamment inclusifs, car ils n'ont pas réussi à réduire les déficits de travail décent. De nombreux individus et familles ne peuvent compter sur des emplois décents et stables pour faire face aux aléas de l'existence ou gagner durablement leur vie. Le risque d'avoir un emploi mal payé, précaire ou peu sûr est plus élevé aujourd'hui qu'en 1995. En dépit des progrès rapides en matière de réduction de la pauvreté, 13,5 % des travailleurs dans les pays en développement vivent dans la pauvreté extrême (moins de 1,90 dollar par jour),

⁵ La Banque mondiale a publié des estimations révisées de la pauvreté de revenu sur la base d'un nouvel ensemble de facteurs de conversion de la parité de pouvoir d'achat (PPA) et d'un nouveau seuil de pauvreté correspondant de 1,90 dollar par jour en octobre 2015.

⁶ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2006 : Équité et développement (Washington, 2005). Voir également Chris Elbers et autres, « Re-interpreting sub-group inequality decompositions », Document de travail de recherche politique de la Banque mondiale n° 3687 (Washington, DC, Banque mondiale, août 2005).

⁷ Ibid.

pourcentage qui remet en question l'idée que les emplois – quels qu'ils soient – sont la principale solution à la pauvreté⁸. Une part importante et persistante de travailleurs est en marge de la réglementation et n'est pas suffisamment représentée dans le dialogue social et la recherche d'un consensus dans le monde du travail. Alors que certains emplois informels deviennent des tremplins vers le travail formel et autonomisent les personnes qui les détiennent, en particulier les femmes, la plupart piègent les individus et certains groupes dans une spirale de faible productivité, de pauvreté et d'exclusion. Ainsi, selon les données de quatre pays en développement – la Chine (zones urbaines), la Colombie (zones urbaines), l'Afrique du Sud et la Turquie – seuls 8 à 35 % des travailleurs dans les emplois informels passent à des emplois formels chaque année, tandis que le reste passe simplement à d'autres emplois informels⁹. La probabilité de tomber dans le chômage ou l'inaction est plus élevée chez les travailleurs dans le secteur informel que chez ceux qui ont un emploi formel. Le déficit d'emplois décents, particulièrement chez les jeunes, fait planer le risque d'instabilité sociale et met en péril le contrat social.

IV. Qui est laissé pour compte et de quoi ? Tendances et caractéristiques de l'exclusion sociale

15. Le rapport confirme que des facteurs tels que l'âge, l'appartenance ethnique, la race, le sexe, le lieu de résidence et les migrations et le handicap continuent d'affecter le risque d'exclusion, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, et peuvent servir de base pour empêcher certains groupes de participer pleinement à la société. Pourtant, les risques encourus par chacun de ces groupes ne sont pas sources de désavantages uniformes dans l'ensemble des pays ou régions : l'ampleur de l'exclusion et ses résultats dépendent du contexte, notamment les institutions locales, les normes et les attitudes, ainsi que les lois et les politiques en vigueur.

16. En dépit du fait que retard dans le domaine de l'éducation ou de l'accès aux services de santé, ou les obstacles à la participation politique ne sont pas les seuls responsables de l'exclusion sociale, le rapport montre que les désavantages dans tous ces domaines se renforcent généralement mutuellement, ce qui suppose que des niveaux inférieurs de santé et d'éducation vont de pair avec des niveaux élevés de pauvreté et de chômage, ainsi qu'une influence moindre dans la vie politique et civique. C'est l'accumulation de désavantages dans certains groupes sociaux que le rapport considère comme symptomatique de leur exclusion.

17. Si les inégalités observées résultent souvent de circonstances historiques, elles ont tendance à persister, même après que les conditions structurelles qui les ont créées ont changé. Les éléments de preuve présentés montrent que certains groupes ethniques demeurent largement défavorisés dans des pays qui n'érigent officiellement plus d'obstacles à leur participation. Néanmoins, la discrimination continue à jouer un rôle clef dans le retard de certains groupes, comme le rapport le montre également.

⁸ Organisation internationale du travail, *Emploi et questions sociales dans le monde : des modalités d'emploi en pleine mutation* (Genève, Bureau international du Travail, 2015).

⁹ Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015* (Paris, 2015)

18. Notons que si les analyses figurant dans le rapport sont fondées sur des groupes statistiquement visibles, les groupes qui sont omis des enquêtes auprès des ménages et des recensements sont souvent ceux qui courent le plus grand risque d'être laissés pour compte. C'est souvent lorsque des groupes acquièrent une reconnaissance politique et que les mouvements sociaux promeuvent le respect de leurs droits que les pays commencent à identifier et à consentir des efforts concrets pour les inclure dans les recensements et les sondages.

A. Des perspectives entravées

19. Grâce à l'éducation et à la santé, les gens peuvent acquérir les compétences et les capacités dont ils ont besoin pour participer pleinement à tous les aspects de la vie. L'accès à ces services sociaux de base, qui est donc considéré comme un droit fondamental, définit les possibilités de vie. Alors que de nombreux aspects des inégalités profondes et persistantes polarisent les débats politiques entre les pays, il existe un consensus clair sur la nécessité d'éduquer et de fournir des soins de santé à tous quelle que soit leur situation, c'est-à-dire un consensus sur la nécessité que ces services soient universellement accessibles. Pourtant, dans les pays développés et les pays en développement, il existe des disparités persistantes dans la scolarisation, l'éducation et les résultats d'apprentissage fondés sur des facteurs externes à l'aptitude inhérente d'un étudiant à apprendre, à savoir l'appartenance ethnique. En Europe, par exemple, au moins 10 % des enfants roms âgés de 7 à 15 ans n'étaient pas scolarisés en 2011 en Bulgarie, en France, en Grèce, en Italie et en Roumanie, contre moins de 5 % d'enfants non roms¹⁰. En ce qui concerne le niveau d'instruction, en moyenne, dans 19 pays disposant de données, la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire est deux fois plus élevée chez les jeunes dans le principal groupe ethnique par rapport aux jeunes des minorités ethniques les plus défavorisées¹¹. De même, tous les individus et groupes ont profité de manière égale de l'amélioration de la santé. Les mesures qui tiennent compte de la mortalité, de la maladie et du fonctionnement, telles que l'espérance de vie corrigée en fonction de la santé, tendent à révéler des lacunes plus larges fondées sur le statut socioéconomique ou le lieu de résidence, que l'espérance de vie à la naissance. Les lacunes dans le domaine de l'espérance de vie corrigée en fonction de la santé fondées sur le statut socioéconomique, la race et l'appartenance ethnique, par exemple, ont tendance à être plus profondes que celles observées pour l'espérance de vie à la naissance¹².

¹⁰ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE : Les résultats des enquêtes en bref (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2012).

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation. Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002155/215582f.pdf>. Consulté le 22 juillet 2016. En moyenne, sur la base des données de l'Afghanistan, de Belize, du Brésil, de la République centrafricaine, du Chili, du Costa Rica, de la Géorgie, du Ghana, du Guatemala, de la Guinée-Bissau, de la République démocratique populaire lao, de la République de Moldova, de la Serbie, de l'Afrique du Sud, du Suriname, de la Thaïlande, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Trinité-et-Tobago.

¹² Eileen M Crimmins et Aaron Hagedorn, « The socioeconomic gradient in healthy life expectancy », *Annual Review of Gerontology and Geriatrics*, vol. 30, n° 1 (2010), pp. 305 à 321.

20. L'analyse du rapport met en évidence la nécessité de suivre les progrès séparément, selon les différentes dimensions de l'inclusion sociale. Elle montre, par exemple, que certains groupes sociaux ont connu une réduction plus rapide de la mortalité de l'enfant, tandis que d'autres ont bénéficié d'une réduction de la malnutrition relativement plus forte¹³, et que les progrès accomplis pour combler les lacunes en matière de santé infantile au sein des groupes ethniques n'a pas nécessairement pour conséquence des améliorations équitables dans l'accès aux infrastructures et vice-versa.

B. Des perspectives d'activités rémunératrices sources d'inégalités

21. Il existe également des disparités importantes dans l'accès au marché du travail, les possibilités d'emploi, les salaires et le revenu global entre les groupes sociaux. Non seulement les groupes défavorisés vivent plus fréquemment dans la pauvreté, mais ils la subissent de manière plus profonde et sont plus susceptibles que le reste de la population d'y demeurer sur le long terme. Sur le marché du travail, les peuples autochtones, les membres d'autres minorités ethniques et les migrants internationaux perçoivent des salaires inférieurs à ceux du reste de la population, tout comme les femmes, qui, lorsqu'elles travaillent à plein temps, gagnent en moyenne 10 à 30 % de moins que les hommes¹⁴. L'exclusion des jeunes du marché du travail est particulièrement préoccupante en raison de ses effets à long terme sur le bien-être ainsi que de son impact sur la cohésion sociale et la stabilité. Plus de 40 % de la jeunesse mondiale active est au chômage ou travaille tout en vivant dans la pauvreté¹⁵. Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) seulement, près de 39 millions de jeunes (15,5 % de la jeunesse) ne travaillaient, ne s'éduquaient et ne se formaient pas en 2014¹⁶.

22. Les inégalités sur le marché du travail ne sont pas simplement dues aux différences entre les travailleurs en fonction de leur éducation, de leurs compétences ou de leur lieu de résidence. L'analyse du rapport montre que la plupart des différences professionnelles observées parmi les groupes ethniques persistent, par exemple, lorsque les effets de l'enseignement et d'autres caractéristiques sociodémographiques sont comptabilisées. Le marché du travail continue de refléter des distinctions sociales fondées sur l'appartenance ethnique, la race, l'âge, le sexe

¹³ Andy Sumner, « The new face of poverty: How has the composition of poverty in low income and lower middle-income countries (excluding China) changed since the 1990s? », document de travail IDS n° 408 (Brighton, Royaume-Uni, Institute of Development Studies, novembre 2012).

¹⁴ Gillette H. Hall et Harry Anthony Patrinos, « Towards a better future for the world's indigenous peoples », in *Indigenous Peoples, Poverty and Development*, Gillette H Hall et Harry Anthony Patrinos, contr. (New York, Cambridge University Press, 2012). OCDE et Union européenne, *Les indicateurs de l'intégration des immigrants 2015 : Trouver ses marques* (Paris, Éditions OCDE, 2015). et *The World's Women 2015: Trends and Statistics* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.15 XVII.8).

¹⁵ Organisation internationale du Travail (OIT), *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 : Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes* (Genève: Bureau international du Travail, 2015).

¹⁶ OCDE, *Jeunes déscolarisés sans emploi (NEET), données de l'OCDE, 2015*. Disponible sur <https://data.oecd.org/youthinac/jeunes-descolarises-sans-emploi-neet.htm>. Consulté le 22 juillet 2016.

et autres caractéristiques personnelles qui ne devraient pas avoir d'incidence sur les possibilités d'emploi ou les compétences des travailleurs.

C. Des inégalités de participation à la vie politique, civile et culturelle

23. La participation à des activités politiques, civiles et culturelles est cruciale pour favoriser l'inclusion. Les individus et les groupes qui ne peuvent participer à des processus politiques ou culturels ont également peu voix au chapitre ou un pouvoir limité pour influencer sur les attitudes, les normes, les institutions et les politiques qui conduisent en premier lieu à l'exclusion sociale. En outre, certaines formes de participation politique et citoyenne révèlent des aspects subjectifs de l'inclusion sociale, qui ne sont pas reflétés par une simple évaluation de la situation socioéconomique des individus et des groupes.

24. Dans de nombreux pays, les minorités raciales et ethniques, les migrants, les femmes et les jeunes votent moins souvent et sont moins susceptibles d'être représentés au gouvernement par des individus appartenant au même groupe social qu'eux. Là encore, l'éducation et le revenu confèrent un niveau plus élevé d'engagement politique, tel que mesuré par les comportements de vote. Dans certains cas, la faible participation des électeurs résulte également d'obstacles institutionnels à l'inscription sur les listes électorales et au vote – notamment dans la mesure où le droit de voter dans un pays n'est généralement accordé qu'aux citoyens. Toutefois, les différences dans les statistiques de vote demeurent souvent, même en l'absence de restrictions électorales formellement imposées, ce qui donne à penser que d'autres obstacles entrent également en ligne de compte.

25. Le manque de participation à des activités politiques entre certains individus et groupes d'individus est une source de préoccupation, qui compromet les fondements de base de la gouvernance démocratique, à savoir la représentation, la primauté du droit et la protection de la liberté et des droits. Les données figurant dans le rapport indiquent, par exemple, que les niveaux de confiance dans la police et les tribunaux sont plus faibles chez les minorités raciales et ethniques dans plusieurs pays, ce qui remet en cause la légitimité de ces institutions en matière de protection de la primauté du droit pour tous et la promotion de la bonne gouvernance démocratique.

26. Dans le cadre de la participation à la vie sociale, les réseaux sociaux sont une source importante de soutien, de pouvoir et de capacité d'action pour les individus, les groupes et les communautés qui doivent faire face à de multiples formes d'exclusion sociale. Des contacts fréquents avec la famille, les amis et des voisins fournissent un soutien social qui a des effets positifs sur la santé et le bien-être. Bien souvent, les membres de groupes vulnérables et marginalisés bénéficient de la participation à des réseaux de groupes communautaires très denses. Ce qui leur manque, c'est le pouvoir et les capitaux nécessaires pour parvenir à leurs fins.

V. Préjugés et discrimination : obstacles à l'inclusion sociale

27. Les préjugés à l'égard de personnes sur la base de leur identité ou de leurs caractéristiques est une cause d'exclusion particulièrement répandue. Dans tous les

pays, il existe des lois et des politiques discriminatoires à l'égard d'individus et de groupes dans tous les domaines de la vie, même si beaucoup a été fait pour mettre un terme à l'application de telles lois au cours des dernières décennies. Néanmoins, des pratiques discriminatoires continuent de souligner les différences entre les groupes, même dans les cas où ces lois discriminatoires ont été abrogées.

28. La consignation publique des cas de discrimination, par exemple, au moyen de mesures juridiques prises à l'encontre des employeurs ou des autorités publiques et les informations faisant état d'incidents de crimes motivés par la haine, n'ont qu'un intérêt limité pour les comparaisons entre pays ou même pour évaluer les tendances dans le temps, dans la mesure où la volonté et la possibilité de signaler les cas de discrimination dépendent de la politique et de l'environnement social, et notamment la compétence, réelle ou perçue, de la police et de la justice. Certaines enquêtes ont, au contraire, identifié des cas perçus de discrimination. Les résultats de l'enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination montrent, par exemple, qu'en 2008, une personne interrogée sur quatre estimait faire l'objet de discriminations en raison de son appartenance ethnique ou de son origine immigrée, son sexe, son âge, son handicap, son orientation sexuelle, sa religion ou ses croyances, la discrimination perçue fondée sur l'origine ethnique ou immigrée étant la plus significative à cet égard¹⁷. Les expériences sur le terrain alliant des méthodes expérimentales et des recherches sur le terrain montrent également de grandes différences de traitement fondées sur la race, l'appartenance ethnique et le statut de migrant dans divers domaines, y compris en ce qui concerne les deuxièmes entretiens d'embauche potentiels, la location d'appartements et les résultats d'examens.

29. Une exposition persistante à la discrimination peut conduire des individus à internaliser les préjugés ou la stigmatisation et à ressentir de la honte, un manque d'estime de soi, de la peur, du stress et une mauvaise santé physique et mentale. Elle peut également affecter les performances et miner la capacité d'action perçue – c'est-à-dire la capacité à prendre des décisions et à agir en conséquence. Les individus peuvent dès lors se comporter d'une manière conforme à celle dont les autres les perçoivent.

30. Si la discrimination est dénoncée dans le monde entier et s'il existe des obligations juridiques et des orientations visant à la combattre, il reste beaucoup à faire pour débarrasser le monde des discriminations et des préjugés. La poursuite des efforts visant à comprendre l'ampleur, les manifestations et les effets des discriminations est une étape nécessaire vers la réalisation de cet objectif.

VI. Voies vers l'inclusion sociale

31. Le rapport conclut que, malgré de nombreuses tendances positives, d'une plus large représentation des groupes défavorisés dans les processus politiques à une réduction des inégalités dans l'accès à l'éducation, les inégalités fondées sur un groupe varient sensiblement selon le pays et le groupe en question. La question de savoir si le développement laisse certaines personnes sur le côté – et, par

¹⁷ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS), Rapport sur les principaux résultats (2009). Disponible à l'adresse http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/663-FRA-2011_EU_MIDIS_FR.pdf.

conséquent, s'il encourage ou non la promotion l'inclusion sociale – dépend du contexte ainsi que des indicateurs utilisés pour évaluer les progrès.

32. L'analyse du rapport souligne les liens inextricables entre les objectifs d'élimination de la pauvreté, de plein emploi et de travail décent pour tous et l'inclusion sociale, qui étaient des principaux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social. Ces objectifs font désormais partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre du programme s'appuie sur la vision large du Sommet sur le développement social comme un processus qui implique une répartition plus équitable des possibilités et des ressources afin de favoriser la justice sociale, l'égalité et la participation de tous aux processus sociaux, économiques et politiques de manière stratégique. Le rapport souligne en outre l'approche du développement axée sur l'être humain du Sommet et son accent sur les cadres de politique intégrée pour lutter contre les inégalités, qui sont également réaffirmés dans le Programme à l'horizon 2030.

33. On reconnaît de plus en plus l'importance de l'inclusion afin de renforcer non seulement les facteurs sociaux, mais aussi les aspects économiques et environnementaux du développement durable. Cependant, cette prise de conscience ne s'est pas encore traduite par l'engagement politique ou l'évolution normative qui s'imposent, lesquels, comme l'indique le rapport, sont indispensables à un développement inclusif. Au lieu de cela, la dépendance excessive aux mécanismes du marché, le recul du rôle de redistribution de l'État et les inégalités économiques croissantes ont contribué à l'exclusion sociale et, depuis quelques décennies, menacent le contrat social dans de nombreux pays en situation précaire et de crise. Lorsqu'une identité est désavantagée avec le soutien délibéré de la majorité dominante, les gouvernements peuvent ne pas avoir été invités à trouver une solution au problème. Toutefois, l'élimination des disparités en matière de pouvoir, de possibilités d'expression et de capacités d'influence est non seulement un impératif moral mais également une nécessité pour renforcer le développement inclusif, tant sur le plan national qu'international.

34. L'engagement à ne laisser personne de côté, comme consacré dans le Programme de développement à l'horizon 2030, est un pas important dans la bonne direction et fait écho à l'engagement pris lors du Sommet mondial pour le développement social à ce que chacun participe à la vie sociale, économique, politique et culturelle en jouissant des mêmes droits. Cependant, l'élaboration des objectifs en termes universels ne suffit pas à garantir l'universalité. Par exemple, malgré le fait que les objectifs du Millénaire pour le développement consacrent l'enseignement primaire universel, certains enfants ont été laissés pour compte, comme le montre le rapport. La mesure dans laquelle le Programme de développement durable à l'horizon 2030 contribue à promouvoir l'inclusion sociale dépendra de la forme et de la solidité de sa mise en œuvre.

35. L'analyse du rapport montre que l'objectif de ne laisser personne pour compte nécessite d'élargir les possibilités de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les obstacles structurels rencontrés par les individus et les groupes exclus. Le rapport examine deux grands impératifs de politique pour atteindre cet objectif.

36. Le premier est de créer un cadre d'action ancré dans les principes universels associés à des mesures spéciales visant à lever les obstacles auxquels les groupes désavantagés ou vulnérables sont confrontés. Des mesures spéciales sont donc

nécessaires, même à titre temporaire, pour surmonter ces difficultés auxquelles certains groupes sont confrontés et rendre la fourniture de biens et de services plus propices à l'inclusion sociale. Les gouvernements devraient concevoir ces mesures de manière à réduire la stigmatisation et leur appropriation par les élites locales, et les intégrer pleinement dans les systèmes de protection sociale au sens large. Les politiques visant à lutter contre la discrimination, ainsi que de celles qui fournissent un accès préférentiel à certains services, peuvent permettre la participation active de personnes et de communautés exclues au dialogue politique et aux processus de prise de décision.

37. Afin d'identifier les groupes qui sont laissés à la traîne et, par conséquent, qui sont dans des situations nécessitant l'application de mesures spéciales, il faudra peut-être améliorer les données relatives aux ménages et aux particuliers, mieux les ventiler et renforcer les capacités de nombreux bureaux de statistique, ainsi qu'améliorer l'ouverture aux nouvelles orientations dans la recherche sociale novatrice. Cependant, lorsqu'elles sont disponibles, les données améliorées n'ont pas suffi à conduire tous les pays ou organisations à lever les obstacles que rencontrent les groupes défavorisés. En revanche, certains pays ont effectivement pris en compte ces obstacles avec des informations imparfaites. En fin de compte, pour veiller à ce que tous les individus bénéficient des mêmes droits et chances, il faut une volonté politique et un engagement.

38. Le deuxième impératif politique est de promouvoir des institutions inclusives. Le rapport souligne le fait que le rôle des institutions peut être soit de perpétuer l'exclusion ou de promouvoir l'inclusion. En autonomisant les travailleurs, les entrepreneurs et les petits producteurs, par exemple, ou en cherchant à mettre en place des régimes de propriété foncière inclusive, à élaborer de nouvelles formes d'action collective ou à garantir une plus grande capacité de l'État à s'engager dans la budgétisation participative, qui permet aux citoyens d'identifier, d'examiner et de hiérarchiser les projets de dépenses publiques, les institutions économiques peuvent devenir plus inclusives et plus équitables. De même, la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'identité juridique, la collaboration avec la société civile et la création de mouvements sociaux et d'associations locales peuvent aider les institutions politiques à devenir plus transparentes et inclusives. Enfin, la promotion de la reconnaissance par le biais de lois contre la discrimination, et leur application effective, en encourageant la tolérance face aux différences et à la diversité et en remettant en cause les valeurs, les attitudes et les comportements d'exclusion sont des approches propices à des institutions culturelles et sociales plus inclusives.

39. Inverser les préjugés tenaces et réformer les institutions qui perpétuent l'exclusion implique souvent un processus lent, à long terme, qui dépend de circonstances, de normes et de comportements nationaux et locaux ayant de profondes racines historiques et culturelles. D'énormes changements normatifs seront donc nécessaires. Cependant, des efforts concertés et un engagement politique à long terme au plus haut niveau possible permettront de réaliser ces changements.